

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 396

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POINT DE VUE

Ce que tu feras au plus petit...

Qu'il s'agisse de camps de concentrations nazis ou staliniens, de massacre des autruches, ou des baleines, de fûts de plomb tétraéthyle jetés en Méditerranée, de fluor en Valais, de « développement séparé » en Afrique du Sud, de polyphosphates dans la viande, de constructions de grands ensembles locatifs, de garde de volailles ou de porcelets en cage, c'est à chaque coup la même chose, les mêmes fondements, les mêmes notes de justification, la même ignorance crasse, le même refus pathologique des évidences.

Ce qui rend possible Seveso, c'est ce qui rend possible Minamata, c'est ce qui rend possible les chars russes à Prague, c'est ce qui rend possible la garde des veaux sur caillebotis, c'est ce qui rend possible la dictature au Chili, c'est ce qui rend possible la surconsommation de

médicaments, c'est ce qui rend possible l'écrasement du Tibet par les Chinois, c'est ce qui rend possible le sacrifice programmé de dizaines de millions d'animaux de laboratoire, c'est ce qui rend possible les centrales nucléaires. C'est ce qui rend possible la stupéfiante lâcheté et l'incohérence des auteurs du dernier en date des projets de lois sur la protection des animaux, concocté à partir d'un avant-projet publié en juin 1975.

Ledit avant-projet prévoyait, à son article 5, la suppression de l'élevage en batterie, pour la volaille, les porcelets et les veaux.

Le texte était à peine publié que tous les éleveurs et leurs petits copains se mirent à hurler que la loi leur coupait la gorge, les jetait dans la misère, etc. Aujourd'hui ces opposants peuvent se frotter les mains : l'article sur l'élevage en batterie a été, dans le nouveau projet de loi, simplement *supprimé*.

La loi n'aura, de ce fait, plus aucun sens. Rien, fondamentalement, ne changera.

Alors que l'avant-projet n'était déjà qu'une

collection de demi-mesures (ce qui valait mieux que rien du tout), le projet ne sera plus qu'une série de renvois à des dispositions particulières devant être prises (quand ?) par le Conseil fédéral.

Foutaise ! Escroquerie !

Je l'ai déjà dit et redit : la protection des animaux (tout comme celle des sols, des eaux ou des forêts) est une affaire *politique* et *culturelle*, au sens le plus élevé de ces termes. Ce qui est en cause, finalement, c'est bien l'homme, ses rapports avec lui-même et avec son milieu. La loi sur la protection des animaux dépasse infiniment le cadre des écuries et des poulaillers. C'est pourtant là que des affairistes médiocres et des zoo-techniciens sans cerveau voudraient la confiner.

Il y a toujours des gens qui préféreront un supplément de pognon à un supplément d'âme. Même s'ils doivent en crever.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Prisons

Le soussigné a le chagrin de faire part à ses amis de la perte qu'il a subie en la personne de Fidel, Freiherr von und zu Neustift, mort accidentellement...

(Comme le père Pinget et comme Valéry, il aurait pu dire : « J'ai fait ce que j'ai pu » — et après tout, si l'aventure de ce monde doit avoir un sens, il faut que ce sens rende compte *aussi* de l'existence la plus humble.)

Dieu merci, le cours des choses continue de déployer ses heureux effets. A propos d'un article publié dans « Construire » (1er décembre 1976) par Janine Buenzod et consacré au livre d'Antonio di Benedetto, « Zama », on me communique

ce qui suit :

Arrêté le 24 mars 1976, Antonio di Benedetto se trouve encore en prison. A l'époque de son arrestation, il était rédacteur du principal journal de la ville de Mendoza (Argentine), « Los Andes ». L'écrivain n'est pas sous mandat judiciaire et aucun chef d'accusation n'a été avancé contre lui. Il reste seulement « à la disposition du pouvoir exécutif », ce qui signifie qu'il peut disparaître d'un jour à l'autre et qu'il ne dispose d'aucune protection juridique contre l'arbitraire d'un gouvernement dictatorial. Par ailleurs, sa santé est très gravement compromise et il n'y a pas lieu de supposer que l'assistance médicale dont il peut bénéficier soit supérieure à l'assistance juridique. Il n'y a pas lieu non plus de croire que son cas soit isolé. Bien au contraire.

Par ailleurs :

Vous connaissez « La Suisse à l'ombre », « Guide touristique des plus belles prisons romandes » (Editions Adversaires, Genève) ?

J'y lis ceci (p. 28) :

« Nous savons que les « droit commun », eux, se font battre. Poussé brutalement dans le local d'interrogatoire, le détenu se trouve alors au milieu de cinq ou six flics répartis en demi-cercle. Soudain les coups partent. Appliqués avec un linge mouillé, ils font très mal et ne laissent pas de traces durables (ceci est un double avantage pour les flics. Les coups viennent par surprise, le détenu n'a pas le temps de voir qui les a lancés.

» Ce sont surtout la tête, le cou, et chez les femmes, les seins qui sont atteints. Le détenu se fait injurier. L'interrogatoire commence ensuite et il sera entrecoupé de coups de linge mouillé donnés par surprise.

» Des femmes, des mineurs subissent des sévices.
» Ces pratiques sont courantes. Nous certifions qu'elles ont été appliquées ces derniers temps au moins à la judiciaire de Lausanne et à la gendarmerie de Renens. »

D'ordinaire, quand je lis semblables témoignages, j'ai tendance à n'y pas croire... et que sans doute la réalité est pire ! C'est une méthode qui ne m'a que rarement induit en erreur.

Tout de même, dans le cas particulier, chez nous, j'ai de la peine à croire. Alors, autant je suis réticent devant toute censure — même dans le cas du livre de M. Cincera ! — autant je pense que la diffamation et la calomnie doivent être poursuivies. Faute de quoi, la mort dans l'âme, faudrait-il se résigner à penser que... ?

J. C.

DANS LES KIOSQUES

Annonces

Le rôle de la publicité nous oblige à suivre aussi les pages d'annonces des journaux qui en vivent. C'est ainsi que le « Tages Anzeiger » de Zurich groupe deux fois par semaine les offres et demandes d'emploi. Dans la semaine du 14 au 19 février, les deux suppléments comptaient au total 86 pages dont moins de 4 consacrées aux demandes d'emploi. Notons cependant que ces annonces sont en général beaucoup plus brèves que celles qui concernent des places à repourvoir.

Le Chambre de commerce hongroise, à Budapest, édite une revue trimestrielle en langue allemande « Marketing in Ungarn » et publie une annonce dans la « Neue Zürcher Zeitung » pour recueillir des abonnements.

« Züri Leu », ce bi-hebdomadaire distribué gratuitement dans la région de Zurich, paraît depuis dix ans. Il vient d'adresser un questionnaire à ses lecteurs pour leur demander s'ils seraient prêts à verser volontairement une contribution annuelle soit pour développer le journal, soit pour le main-

tenir tel qu'il est. Il semble donc y avoir certaines limites à une publication financée uniquement par la publicité.

Enfin, n'hésitons pas à consulter les annonces légales ! La « Feuille officielle suisse du commerce » (34) a publié l'annonce de la constitution de la société d'édition de la « Nuova Gazzetta Ticinese ». Le capital social est de 1 million 200 000 francs divisé en 1200 actions de 1000 francs. Comme cela a déjà été publié, le président du conseil d'administration est l'ancien conseiller fédéral Nello Celio. Un membre du conseil est domicilié en Suisse romande, Fernando Andina (Crans-près-Céligny).

Le principal journal syndical

— *L'hebdomadaire de la FTMH en allemand, « SMUV Zeitung » est certainement le principal journal syndical de notre pays puisque son tirage, contrôlé en automne 1976 par les instances professionnelles de la presse et de la publicité, est de 80 256 exemplaires.*

— *Les disparitions et fusions dans la presse ne font pas peur aux éditeurs. Signalons quelques nouveautés dans les kiosques alémaniques. Tout d'abord « Emma », revue faite par des femmes pour des femmes, et qu'on apparente déjà à MS aux Etats-Unis. C'est une revue allemande dont la présentation — les techniciens diraient le « lay out » — est intéressante et dont le premier tirage de 200 000 exemplaires semble déjà insuffisant. A noter que le prix en Suisse est raisonnable puisqu'il est de 3 fr. 30 pour un prix allemand de 3 DM. Le cours de 1 fr. 10 n'est que légèrement supérieur au cours actuel de 1 fr. 05.*

Autre création, « The village cry », une revue artistique dont le centre est à Bâle, mais qui cherche un retentissement international. Le numéro 02 contient des photographies remarquables. La présentation permet d'afficher celles qui plaisent le plus.

Les novations en matière de publications spécialisées dans les domaines artistiques sont assez

rare pour que nous y allions ici de notre coup de chapeau.

— *Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une note de Katy Steinmann sur les organisations de protection de consommateurs, une note qui débouche sur une mise en garde face aux ambiguïtés de la Fondation Denner pour un ombudsman des consommateurs (en annexe, des précisions sur l'ombudsman suédois pour les questions de consommation, dont le travail a commencé dès 1971).*

— *Le nouveau magazine hebdomadaire de la « Basler Zeitung » semble avoir trouvé sa vitesse de croisière au moins en ce qui concerne les matières traitées et la présentation graphique. Pour l'instant, rien à voir avec le contenu du supplément politique et culturel de l'ancienne « National Zeitung » !*

Allo, j'écoute

Emerveillement devant les raffinements de la technique à travers la presse suisse : les PTT font savoir qu'ils sont en mesure, pour quelques milliers d'abonnés, de fournir la liste de tous les appels reçus pendant un laps de temps donné.

Le système « Pentaconta », auquel sont reliés pour l'instant les réseaux de Bâle, Zurich et Genève (les deux millions cinq cent mille autres abonnés devront attendre l'extension progressive de la méthode à l'ensemble des postes de téléphone sur notre territoire), permet donc de neutraliser les spécialistes des coups de fils anonymes. Moyennant finances : douze francs par semaine. Le dispositif ainsi mis en place a l'air efficace : les gêneurs anonymes vont devoir se retrancher dans les cabines de téléphones publiques...

Ce que l'histoire ne dit pas, c'est si de telles installations pourraient tomber sous le coup de la législation sur les écoutes téléphoniques, et si ces « repérages », dans leur extrême simplicité, seront à l'avenir soustraits aux abus, officiels ou non, avec la sévérité qui s'impose dans ce domaine.